

298 / NM / 01 / A / 1 / Z

NOTIFICATION DE REFUS PROVIZOIRE DE PROTECTION

notifie au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la règle 17(1) du Règlement d'Exécution Commun a l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement

<p>I. ADMINISTRATION QUI NOTIFIE LE REFUS DE PROTECTION : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), ruc Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024 Chişinău, République de Moldova</p> <p>Téléphone : (37322) 400 - 541 fax.: (37322) 44-01-19</p>
<p>II. NO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS: 0975473</p> <p>NO DE L'ENREGISTREMENT NATIONAL/LA DEMANDE NATIONALE DE BASE: 4197059, Chine</p>
<p>III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS YING ZE YAN, No. 1 Chengguanzhen Daangong, Linhaishi, Zhejiangsheng, Cyine.</p>
<p>IV. <input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire fondé sur un examen d'office</p> <p><input type="checkbox"/> Refus provisoire fondé sur une opposition</p> <p><input type="checkbox"/> Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition</p>
<p>V. ÉTENDU DU REFUS QUANT AUX PRODUITS ET SERVICES :</p> <p><input type="checkbox"/> - REFUS POUR TOUS LES PRODUITS ET/OU SERVICES:</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> - REFUS POUR LES PRODUITS ET/OU SERVICES SUIVANTS: cl..25 - vêtements, lingerie de corps, caleçons, bottines, chaussons, pantoufles.</p> <p><input type="checkbox"/> - REFUS POUR LES ELEMENTS NON-PROTEJEABLES DE LA MARQUE:</p>
<p>VI. MOTIFS DE REFUS :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> - Marque(s) antérieure(s): <u>Collision avec la marque internationale:</u> - "ATLANTIC fig." enregistrée le 1996.05.09 sous le no.661965 au nom de ATLANTIC Sp. z o.o., ul. Woloska 24, PL-02-657 WARSZAWA, Pologne pour les produits suivants de la cl. 25- vêtements, lingerie de corps, caleçons, bottines, chaussons, pantoufles.</p> <p><input type="checkbox"/> (La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, art.8(1)b).</p>

VII. Le titulaire de la marque peut répondre auprès de l'Office national (adresse indiquée dans la rubrique I ci-dessus), dans un délai de deux mois, à compter de la réception du présent refus, par l'intermédiaire de :
un mandataire local

VIII. DATE A LAQUELLE LE REFUS A ETE PRONONCE : 2009-05-18

IX. SIGNATURE ~~OU SCEAU DE L'OFFICE QUI EMET LA NOTIFICATION~~ :



X. DISPOSITIONS ESSENTIELLES CORRESPONDANTES DE LA loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova (extrait)

Article 8 Motifs relatifs de refus

(1) Hormis les motifs de refus prévus à l'art. 7, on va refuser la marque et dans le cas lorsque la marque:

b) est identique ou similaire à une marque antérieure et en raison de son identité ou de sa similitude avec la marque antérieure et en raison de l'identité ou de la similitude des produits ou des services que les deux marques désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public consommateur; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque antérieure.

Annexes (marquées ci-dessous d'une croix) :

- renseignements relatifs à une marque antérieure

- renseignements relatifs à un autre droit de propriété industrielle

- renseignements relatifs à une opposition (observation) déposée contre l'enregistrement

Marque(s) antérieure(s) cités d'office [citation n° ...] :

Date et numéro de la demande :

Date de priorité (le cas échéant) :

Date et numéro d'enregistrement (international) : **1996.05.09, no.661965**

Nom et adresse de titulaire: **ATLANTIC Sp. z o.o., ul. Wołoska 24, PL-02-657
WARSZAWA, Pologne**

Reproduction de la marque citée:



Liste complète des produits:

cl.25 – vêtements, lingerie de corps, caleçons, bottines, chaussons, pantoufles.